Modalités d'accès

Accès

Depuis Mon espace privé

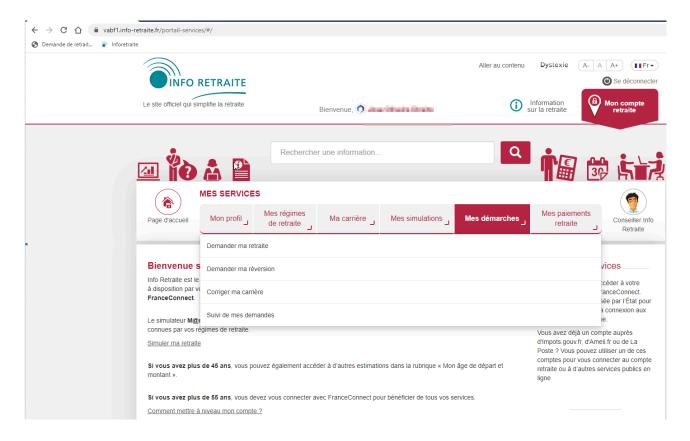
- · Mon espace privé : particulier
 - Retraite
 - Demander ma réversion



Depuis Info-retraite

- · Info-retraite: Mon compte retraite
 - · Mes démarches
 - Demander ma réversion

Au clic sur "Demander ma réversion" le service s'ouvre dans un nouvel onglet.



Documents utiles

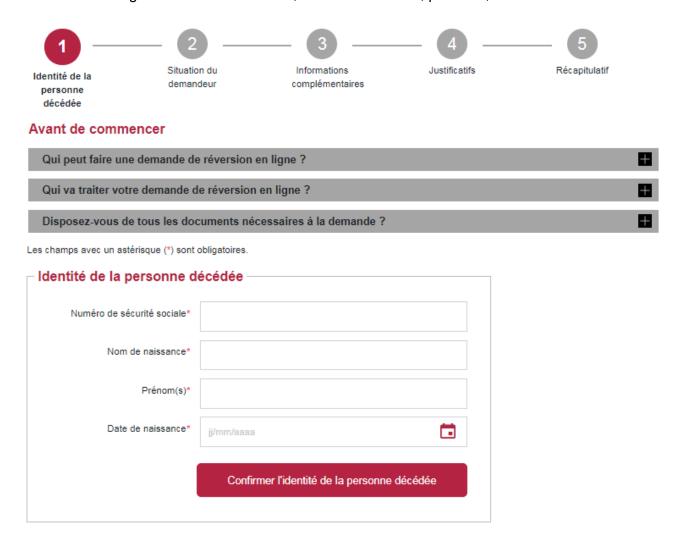
Tous les justificatifs obligatoires qui doivent être transmis en ligne pour finaliser la demande (voir détail en annexe).

Etapes clefs

Le formulaire de saisie se compose de 5 étapes (chacune étant subdivisée en sous-étapes) :

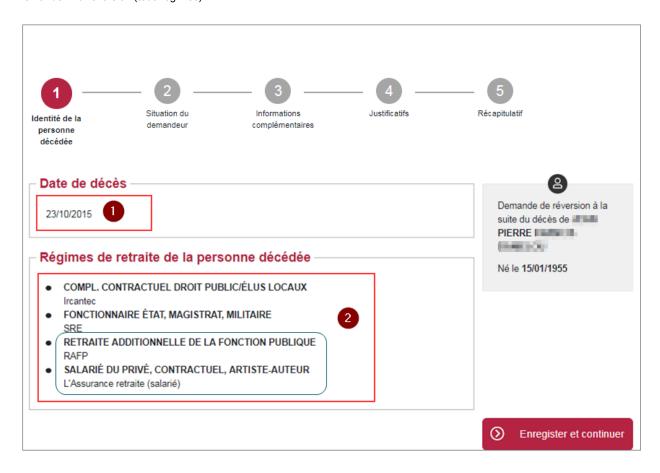
- Etape 1 : identité de la personne décédée
- Etape 2 : situation du demandeur
- Etape 3 : informations complémentaires
- Etape 4 : justificatifsEtape 5 : récapitulatif
 - Etape 1 : identité de la personne décédée

L'utilisateur doit saisir les **éléments d'identification du défunt** afin que le service vérifie son identité et ses régimes d'affiliation → NIR, nom de naissance, prénoms, date de naissance.



Après avoir cliqué sur le bouton "Confirmer l'identité de la personne décédée" et si la date de décès est connue du système SNGI, alors sa date de décès (1) ainsi que ses régimes d'affiliation (2) s'affichent.

EXEMPLE



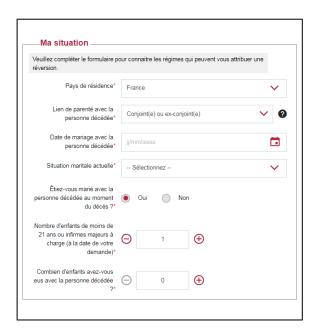
Etape 2 : Situation du demandeur

L'étape "situation du demandeur" comprend les sous-étapes suivantes :

- Ma situation
- · La carrière de la personne décédée
- La situation de votre conjoint
- Point de départ réversion
- · Mes ressources trimestrielles
- · Les ressources de mon conjoint actuel
- · Mes ressources annuelles
- · Les ressources annuelles de mon conjoint actuel

Sous étape : Ma situation

- · Réversion conjoint
- Le demandeur sélectionne le lien de parenté avec la personne décédée : Conjoint(e) ou ex-conjoint(e)
- Il précise ensuite la situation maritale à la date du décès : Veuf(ve) / Divorcé(e) / Remarié(e)



Sous étape : La carrière de la personne décédée

Ce bloc apparaît uniquement si le défunt était affilié au régime **Agirc-Arrco** et que son décès est survenu avant le 01/01/19, c'est-à-dire avant la fusion des régimes Agirc et Arrco.



Sous étape : La situation de votre conjoint

Ce bloc apparaît au demandeur uniquement si le défunt était affilié au régime **Ircantec**. Il faut également que le demandeur n'ait eu aucun enfant avec la personne décédée (info demandée lors de l'étape précédente).



Sous étape : Point de départ de votre réversion

Le point de départ correspond à la date d'effet de la demande de réversion :

- 1er jour du mois qui suit la date de décès pour les décès datant de moins de 12 mois.
- 1er jour du mois qui suit la date de la demande) pour les décès de plus d'un an.



Sous étape : Mes ressources TRIMESTRIELLES

Cette sous-étape permet de s'assurer que le demandeur remplit bien les critères d'éligibilité liés aux conditions de ressources exigées des différents régimes de retraite. Le demandeur doit renseigner ses ressources trimestrielles des mois M-1, M-2 et M-3. Le mois M correspond à la date d'effet renseignée comme point de départ de la réversion.

Sont à déclarer les montants bruts des revenus personnels perçus en France et à l'étranger :

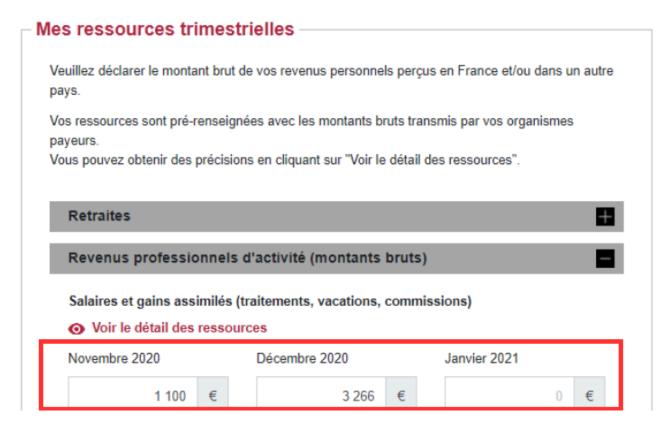
- Retraites
- · Revenus professionnels d'activité
- Revenus de remplacement (chômage, IJ)
- Autres revenus (pension alimentaire/d'invalidité, rente AT, prestations compensatoires)

Depuis juillet 2022, **les ressources suivantes sont automatiquement pré-remplies** à partir des montants bruts du **DRM** :

- Revenus professionnels d'activité
- · Revenus de remplacement
- · Indemnités journalières
- · Pension d'invalidité
- Rente AT

Le demandeur conserve la **possibilité de modifier les données ressources** pré-remplies.

Exemple de ressources pré-remplies pour les Revenus professionnels d'activité



Exemple : écran de saisie Retraites

Pour ce type de ressources les données ne sont pas pré-alimentées.



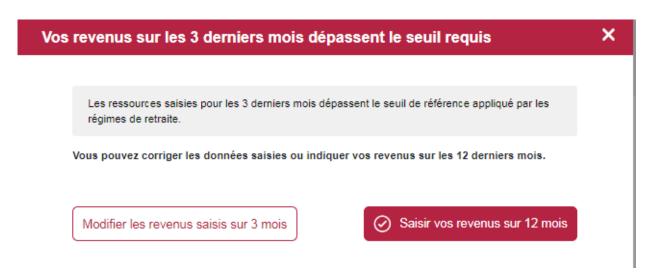
Sous étape : Les ressources TRIMESTRIELLES de mon conjoint actuel

Si le demandeur indique qu'il s'est "Remarié", "Pacsé", "En concubinage" alors la sous-étape "les ressources de mon conjoint actuel" s'affiche. Le demandeur doit saisir les ressources de son conjoint actuel sur les 3 derniers mois (idem étape précédente).

Sous étape : Mes ressources ANNUELLES

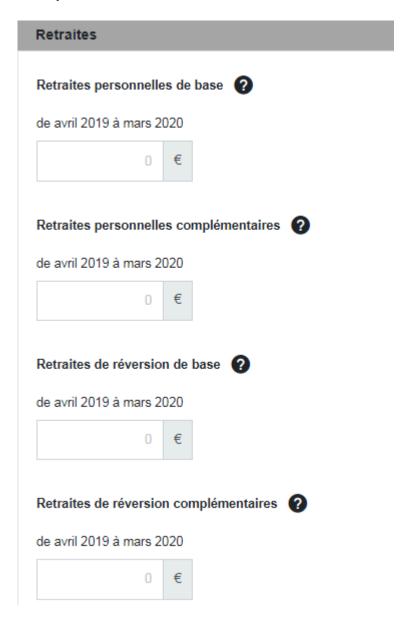
Si le demandeur dépasse le plafond de ressources trimestrielles fixé par les régimes concernés, il doit renseigner ses ressources annuelles sur une période d'un an afin de vérifier son éligibilité.

Au même titre que les ressources trimestrielle, les ressources annuelles sont pré-remplies via les données issues du DRM.



Les différents ressources à saisir sont les mêmes que pour les ressources trimestrielles, en indiquant le montant global des 12 derniers mois.

Exemple : écran de saisie Retraites



Sous étape : Les ressources ANNUELLES de mon conjoint actuel

Si le demandeur indique qu'il est "Remarié", "Pacsé", "En concubinage" et que les ressources sur les 3 derniers mois de son conjoint actuel dépassent le seuil fixé par les régimes de base alors celui-ci est amené à saisir les ressources annuelles de son conjoint (idem étape précédente).

Résultat de l'éligibilité

Si le demandeur est éligible à un droit pour un ou plusieurs régimes alors les régimes éligibles s'affichent.



Si le demandeur n'est éligible à aucun droit, il est redirigé vers l'étape 5 Récapitulatif, pour terminer sa demande. Les étapes 3 et 4 ne sont pas accessibles. Pour chaque régime non éligible, on précise le motif de non-éligibilité comme suit :

- Non éligible car vous n'avez pas atteint l'âge d'ouverture des droits";
- Non éligible en raison de votre pays de résidence" ;
- Non éligible en raison de votre situation familiale";
- Non éligible en raison du montant de vos ressources";

Etape 3: Informations complémentaires

L'étape "Informations complémentaires" comprend 7sous-étapes :

Mon identité

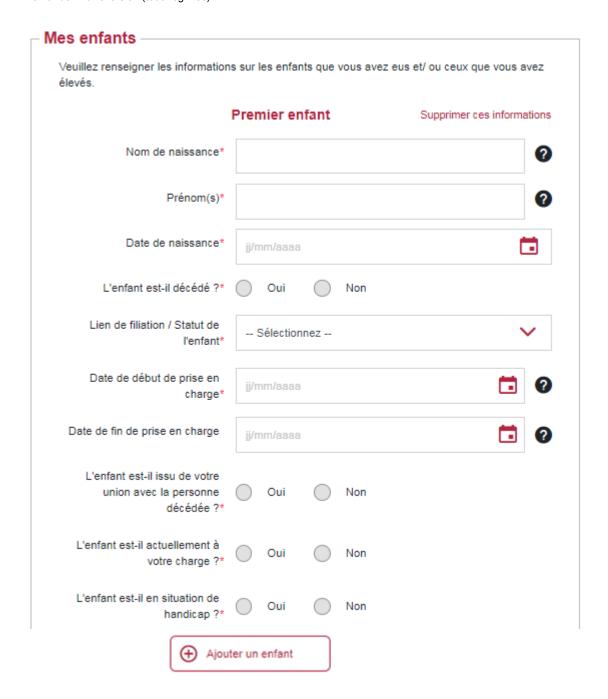
Informations à renseigner → NIR, Nom, Prénoms, Date de naissance, Nationalité.

Mon adresse postale

Informations à renseigner → Pays, Code postale, Commune et domiciliation fiscale

Mes enfants

Le demandeur doit renseigner ses enfants et ceux qu'il a élevés avec son conjoint ou ex-conjoint défunt. Il est possible d'ajouter jusqu'à 15 enfants.



Compléments d'informations vous concernant

Les informations suivantes sont demandées pour les régimes suivants : la CNRACL, le SRE, les MINES, la CNAV, la MSA SA, la MSA NSA, la SSI (Indépendants), la CAVIMAC et les régimes de base PL.

Compléments d'information vous concernant				
Percevez-vous la réversion de la retraite d'un autre conjoint ?*		Oui	\bigcirc	Non
Avez-vous exercé une activité professionnelle en France et/ou autre pays ?*	0	Oui		Non
Avez-vous demandé ou percevez-vous actuellement une pension d'invalidité de veuf(ve) ?**	0	Oui	0	Non
Votre conjoint ou ex-conjoint décédé a-t-il exercé une activité professionnelle dans d'autres pays que la France (métropole et DOM) ?*	0	Oui		Non

Biens immobiliers

Ce complément d'information est demandé par les régimes alignés (CNAV, MSA SA, MSA NSA, SSI, CAVIMAC, bases PL).

On entend par « Biens immobiliers » les maisons, appartements, terrains à l'exclusion de l'habitation principale et des bâtiments d'exploitation agricole du demandeur.

- Pour chacun bien l'utilisateur doit préciser : la **nature de bien** (Maison, Appartement, Terrain), la **valeur actuelle du bien** et l'**adresse**.
- Dans le cas d'une donation datant de moins de dix ans l'utilisateur doit préciser : la **nature de bien**, la **valeur actuelle du bien**, l'adresse, la **date de donation** et le **lien de parenté avec le bénéficiaire** (Descendant ou Tiers).

Biens mobiliers

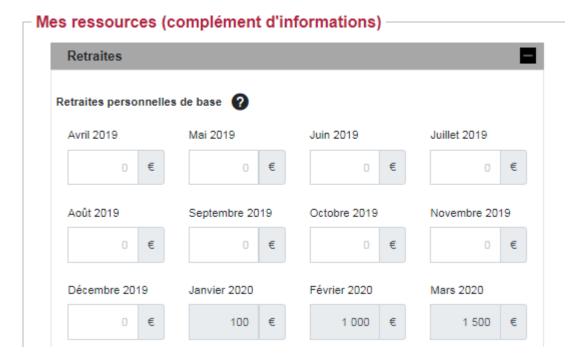
Ce complément d'information est demandé par les régimes alignés (CNAV, MSA SA, MSA NSA, SSI, CAVIMAC, bases PL).

On entend par « Biens mobiliers » les **livrets d'épargne**, les **titres**, les **actions**, les **obligations** et les **capitaux d'assurance**.

- Pour chacun bien mobilier l'utilisateur doit préciser : la nature de bien (livrets d'épargne, titres, actions, obligations, capitaux d'assurance), et la valeur actuelle du bien.
- Dans le cas d'une donation datant de moins de dix ans l'utilisateur doit préciser : la nature de bien, la valeur actuelle, l'adresse, la date de donation et le lien de parenté avec le bénéficiaire (Descendant ou Tiers).

Mes ressources (complément d'informations)

Ce complément d'information est demandé par les régimes alignés. Les données concernant le détail des ressources annuelles ne sont demandées que si le plafond des ressources trimestrielles a été dépassé lors du contrôle d'éligibilité.



Les ressources annuelles de votre conjoint actuel (complément d'informations)

Si le demandeur a déclaré avoir un conjoint en renseignant sa situation maritale actuelle et que les ressources trimestrielles de son conjoint actuel dépassent le seuil fixé par les régimes de base alors celui-ci est amené à saisir les ressources annuelles de son conjoint. Les écrans sont identiques à ceux de l'étape précédente.

Prestations annexes

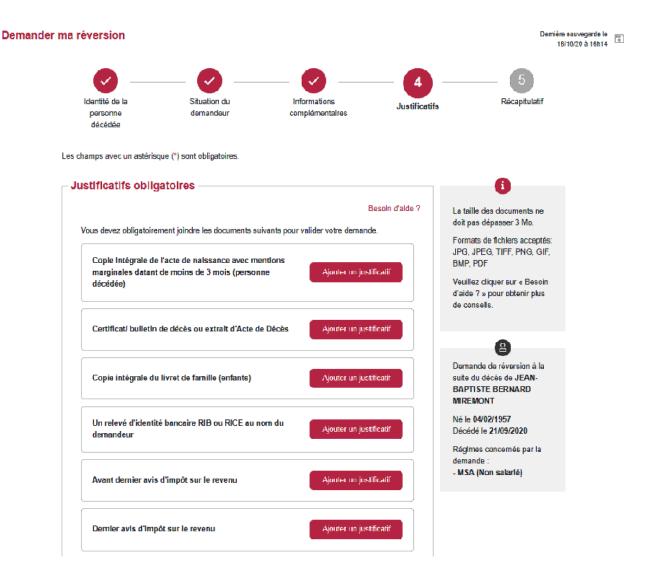
Les prestations complémentaires sont proposées uniquement pour les régimes suivants : Ircantec, CPRPSNCF et CRPN.

Etape 4 : Justificatifs

Cette étape permet de déposer en ligne les pièces justificatives obligatoires et facultatives.

- Pièce justificative **obligatoire** : l'assuré est obligé de la transmettre pour valider sa demande
- Pièce justificative **facultative** : l'assuré peut valider sa demande sans joindre la pièce, mais celle ci lui sera demandée plus tard par le régime concerné.
 - Si au moins deux régimes demandent la PJ elle devient obligatoire.

Pour téléverser un document l'utilisateur doit cliquer sur "Ajouter un justificatif". La fenêtre de **recherche de documents sur l'ordinateur de l'assuré s'ouvre**. Le demandeur doit alors parcourir son espace de travail et sélectionner le ou les documents à téléverser.



Avis d'impôts et situation fiscale

Concernant sa situation fiscale, le demandeur peut choisir de récupérer automatiquement ses informations auprès de l'administration fiscale ou de téléverser son avis d'impôt et saisir sa situation fiscale, en cliquant sur "Je souhaite récupérer automatiquement ce document auprès de l'administration fiscal". Le choix de récupération automatique est proposé au demandeur pour le dernier et l'avant dernier avis d'impôts sur le revenu.

Exemple pour le dernier avis d'imposition sur le revenu :

Dernier avis d'impôt sur le revenu

Ce service vous permet de récupérer automatiquement vos avis d'impôt sur le revenu auprès de l'administration fiscale.

Souhaitez-vous récupérer automatiquement l'avis d'impôt 2021 sur vos revenus 2020 ?

Je souhaite récupérer automatiquement ce document auprès de l'administration fiscale.

Je préfère saisir les informations figurant sur mon avis d'impôt et joindre le justificatif.

Année de votre dernier avis d'impôt sur le revenu : 2021

Revenu fiscal de référence : 20 201 €

Nombre de parts : 1

Adresse d'imposition : BAT 3 APT 93 10 RUE DU CENTRE 93160 NOISY LE GRAND

La récupération automatique de la situation fiscale n'est possible que pour le demandeur (et non pour le conjoint actuel). Si le demandeur indique qu'il a un conjoint actuel, alors il devra téléverser les avis d'impôts et saisir les données fiscales du conjoint.

Etape 5 : Récapitulatif

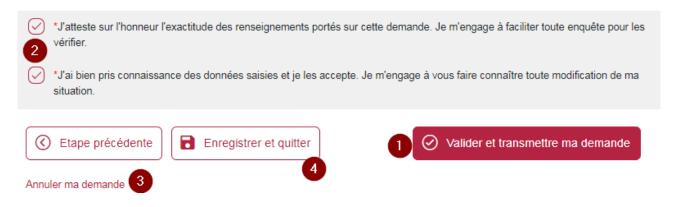
Le récapitulatif de la demande permet à l'usager d'avoir une vision complète de sa demande avant de la finaliser.

Il **reprend l'ensemble des éléments déclarés** en ligne par le demandeur : la situation personnelle permettant de déterminer l'éligibilité du demandeur, l'identité du défunt et sa date de décès, les coordonnées de contact du demandeur, les informations complémentaires renseignées, les données bancaires et fiscales du demandeur et son éventuel conjoint, les justificatifs téléversés ou restant à fournir par le demandeur.

L'utilisateur peut modifier les informations précédemment saisies avant de valider sa demande.

Validation de la demande

Afin de valider et transmettre sa demande (1), le demandeur doit cocher les cases conditions (2). Depuis cet écran il a également la possibilité d'annuler sa demande (3) ou d'enregistrer la demande en mode brouillon et ainsi conserver les données déjà saisie 90 jours (4).



Confirmation d'envoi

Lorsque le demandeur clique sur le bouton «Valider et transmettre ma demande », celui-ci est informé de la validation et de l'envoi de sa demande à ses régimes de retraite.

